

**République française**  
**Ministère de l'action et des comptes publics**

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux  
dénommé « Morpion »**

**NOR : FDJJ1817156X**

**Article 1**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux publié au *Journal officiel* de la République française, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Morpion » visés dans les avis correspondants.

**Article 2**  
**Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 1 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 0,50€.

**Article 3**  
**Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| <b>Nombre de lots</b>            | <b>Montant du lot</b> | <b>Total</b> |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| 3 lots de                        | 500 €                 | 1 500 €      |
| 100 lots de                      | 10 €                  | 1 000 €      |
| 17 000 lots de                   | 5 €                   | 85 000 €     |
| 15 000 lots de                   | 3 €                   | 45 000 €     |
| 53 250 lots de                   | 2 €                   | 106 500 €    |
| 256 000 lots de                  | 1 €                   | 256 000 €    |
| 341 353 lots formant un total de |                       | 495 000 €    |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket.

**Article 4**  
**Description du jeu**

- 4.1 Il existe 3 modèles de ticket différents.
- 4.2 Chaque ticket est représenté par une grille composée de 3 lignes horizontales et de 3 lignes verticales, comportant 9 cases au total. Une somme en euros est associée à chaque ligne horizontale et à chaque ligne verticale, ainsi qu'aux deux lignes diagonales composées de 3 cases chacune.

- 4.3 L'élément inscrit sous la couche grattable de chaque case est un symbole représentant une croix ou un rond, à l'exclusion de tout autre symbole. Il y a en tout 9 symboles à découvrir.
- 4.4 Le joueur gratte les 9 cases et découvre, sous chaque case, un symbole représentant une croix ou un symbole représentant un rond, conformément au sous-article 4.3.
- 4.5 Si le joueur découvre, sous la couche grattable de la grille, 3 symboles représentant une croix ou 3 symboles représentant un rond, dans une même ligne horizontale, verticale ou en diagonale, le ticket est gagnant. Le joueur remporte alors la somme associée à la ligne horizontale, verticale ou en diagonale dans laquelle figurent les 3 symboles identiques représentant une croix ou un rond.
- 4.6 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 6 juillet 2018

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI